

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2022-40

DE DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE AU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire de la Commune de Condrieu,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2162-15 à R2162-26 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération 2020-53 du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 relative à l'élection des membres à la Commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu la délibération 2022-34 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2022 relative au projet de reconstruction de l'école ;

Vu la délibération 2022-35 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2022 relative à la préparation du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de reconstruction de l'école ;

Vu l'arrêté 2022-282 relatif à la composition du jury intervenant dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de reconstruction de l'école élémentaire ;

Vu le procès-verbal du jury de maîtrise d'œuvre en date du 1^{er} septembre 2022, admettant à concourir trois candidats ;

Considérant qu'après avoir délibéré, le jury propose conformément à l'article R.2162-16 du code de la commande publique, la liste suivante :

	CANDIDATURE N°09	CANDIDATURE N°16	CANDIDATURE N°62
<i>Architecte Mandataire</i>	GALLET ARCHITECTES	DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI	ATELIER DIDIER DALMAS ARCHITECTES
<i>Economie</i>	ECONOMIA	CM ECONOMISTES	ECOMETRIS
<i>Structure</i>	ARBORESCENCE	ITC	CET INGENIERIE
<i>Fluides- Thermique</i>	STREM	BET CHOLET	CET INGENIERIE
<i>Acoustique</i>	SALTO INGENIERIE	GENIE ACOUSTIQUE	ABC DECIBEL
<i>Cuisiniste</i>	CUISINE INGENIERIE	ARWYTEC	ARWYTEC
<i>QEB</i>	TERRE ECO	BET CHOLET	TERRE ECO
<i>VRD Paysagiste</i>	TRAIT D'UNION	ITC	ATELIER ANNE GARDONI

DECIDE :

Article 1^{er} : D'établir la liste des candidats admis à concourir pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre relative au projet de construction de la nouvelle école élémentaire est celle proposée par le jury :

	CANDIDATURE N°09	CANDIDATURE N°16	CANDIDATURE N°62
<i>Architecte Mandataire</i>	GALLET ARCHITECTES	DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI	ATELIER DIDIER DALMAS ARCHITECTES
<i>Economie</i>	ECONOMIA	CM ECONOMISTES	ECOMETRIS
<i>Structure</i>	ARBORESCENCE	ITC	CET INGENIERIE
<i>Fluides- Thermique</i>	STREM	BET CHOLET	CET INGENIERIE
<i>Acoustique</i>	SALTO INGENIERIE	GENIE ACOUSTIQUE	ABC DECIBEL
<i>Cuisiniste</i>	CUISINE INGENIERIE	ARWYTEC	ARWYTEC
<i>QEB</i>	TERRE ECO	BET CHOLET	TERRE ECO
<i>VRD Paysagiste</i>	TRAIT D'UNION	ITC	ATELIER ANNE GARDONI

Condrieu, le 20 septembre 2022

Le Maire,
Philippe MARION



Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte.